

L'an deux mil vingt-cinq et le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard LUCIEN, Maire.

<b>Nombre de membres du Conseil Municipal</b>			
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Ayant donné procuration</b>
<b>11</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Présents (9) : LUCIEN Gérard, VALERY Benoit, RECASENS Bernard, GERBER Mariette, SIMON Benjamin, DANTRESSANGLE Danielle, PRADAL Vincent, GELIS Angélique, ALBERO Patricia

Absents excusés (2) : MUR Marion, VAN de WALLE Nicole

Procurations (2) :

VAN de WALLE Nicole donne procuration à VALERY Benoit

MUR Marion donne procuration à LUCIEN Gérard

Secrétaire de séance : DANTRESSANGLE Danielle

**Ordre du jour** :

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2025
- 2) Compte-rendu des décisions du Maire

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

- 3) Constitution d'une servitude de passage de canalisation des eaux usées

**FINANCES LOCALES**

- 4) Budget principal - Décision modificative n°1

**QUESTIONS DIVERSES**

*Séance ouverte à 18 h 30*

**1) Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2025**

Le Maire demande au conseil s'il y a des observations.

En appliquant les règles du quorum, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2025 est approuvé.

## 2) Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie pour la lecture des décisions.

### Conseil municipal du 30 juin 2025

#### COMPTE-RENDU DES DECISIONS<sup>1</sup> PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL<sup>2</sup> DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

1 : Le tableau ci-après rend compte des décisions formalisées par le Maire ainsi que celles, n'ayant pas donné lieu à une formalisation obligatoire, constatées par la signature du Maire sur l'acte approprié et les décisions intervenues tacitement.

2 : Les décisions sont celles prises par le Maire ainsi que celles prises sur sa délégation de signature à un Adjoint, un conseiller municipal ou à un fonctionnaire territorial

RUBRIQUE 4				
Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
58/2025	02/06/2025	Signature de 2 devis pour la publication de l'avis d'appel à concurrence concernant le marché public de l'éco salle culturelle dans 2 journaux : INDEPENDANT du 11 et 66	MIDI LEGALES	390.66 € <u>209.02 €</u> 599.68 €
60/2025	06/06/2025	Réhabilitation 2 logements : Signature de l'avenant n°1 pour le LOT 09 PLOMBERIE SANITAIRES – plus-value	SAS CONQUET ALEXANDRE	+ 1 540 TTC Ce qui porte le marché à 19 939.70 € TTC au lieu de 20 990.20 € initial
61/2025	16/06/2025	Signature de l'Accord cadre réseaux secs et vidéosurveillance années 2025 à 2029	SPIE CITY NETWORKS	Montant maximal des commandes 89 500 € HT sur la globalité du contrat
62/2025	16/06/2025	Signature de l'Accord cadre géomètre années 2025 à 2029	SCP ORRIT BLANQUET	Montant maximal des commandes 89 500 € HT sur la globalité du contrat
63/2025	17/06/2025	Signature d'une proposition financière concernant le raccordement électrique de la salle culturelle	SYADEN	Coût de l'opération : 62 080 € Participation commune : 18624 €
66/2025	17/06/2025	Signature de devis concernant l'achat de T-shirt, casquettes et gobelets pour la revente à la Maison Villageoise	MAGA	2 391 € TTC
67/2025	23/06/2025	Signature d'un devis concernant la promotion des MUSICALES	LE PETIT AGENDA	780 € TTC
68/2025	24/06/2025	Signature de la convention de sponsoring pour les musicales 2025	Cabinet FERRANDO MATEILLE	150 €
69/2025	24/06/2025	Signature de la convention de sponsoring pour les musicales 2025	DP INOX	300 €
70/2025	26/06/2025	Signature d'un devis concernant l'achat d'une enseigne pour la médiathèque	MAGA	1 248 € TTC

RUBRIQUE 5				
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans				
N° de Décision	Date	Objet	Tiers	Montant
59/2025	05/06/2025	Signature d'une convention d'utilisation d'une salle de la Maison Villageoise (1 <sup>er</sup> étage) du 5 au 9 juin 2025 pour l'EXPOSITION VENTE d'instruments de musique ayant pour fil conducteur la guitare	Association GUTARMANIA	Gratuit
71/2025	26/06/2025	Signature d'une convention de mise à disposition de la Maison Villageoise les 27 et 28 juin pour la fête de l'Association MUSICORBIERES	Association MUSICORBIERES	Gratuit
RUBRIQUE 7				
Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux				
N° de Décision	Date	Objet		
64/2025	17/06/2025	Modification de la régie de recette pour la Maison Villageoise – Ajout de recettes liées à la mise en vente de « goodies »		
RUBRIQUE 2				
Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées				
N° de Décision	Date	Objet		
65/2025	17/06/2025	Fixation des tarifs des produits promotionnels, « goodies », mis en vente à la Maison Villageoise		

### 3) *Délibération 2025-28 : Constitution de servitudes de passage de canalisation des eaux usées*

Le Maire lit la délibération qui concerne la régularisation de deux servitudes de passage de canalisations d'eaux usées, établies à titre réel et perpétuel au profit de la Commune, sur la propriété de M. Martial RESSE (parcelle B n°74). Ces servitudes permettent l'évacuation des eaux usées des logements communaux situés impasse des Acacias / route des Corbières. Tous les frais afférents sont à la charge de la Commune.

Mme DANTRESSANGLE s'interroge sur l'absence initiale de mention des servitudes dans l'acte de propriété. Le Maire confirme que l'acte aurait dû les inclure dès l'origine. Elle demande également si les canalisations installées dans les combles de la maison de M. RESSE sont apparentes et si leur entretien impliquera des interventions à l'intérieur du bâtiment. Le Maire acquiesce à ces deux points. Mme DANTRESSANGLE souligne que cela constitue une contrainte importante pour le propriétaire, la Commune étant amenée à intervenir directement dans une partie privative de l'habitation.

M. RECASENS demande des précisions sur le coût de cette régularisation. Le Maire précise que les frais concernent uniquement l'acte notarié.

Le Maire procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

<b>VOTE</b>	<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2025-28 est approuvée à l'unanimité.

#### 4) Délibération 2025-29 : Budget Communal 2025 Décision Modificative 1

Le Maire soumet une décision modificative du budget pour ajuster la section investissement :

Augmentations :

+283 885 € de recettes (principalement grâce à la DETR et au département)

+218 746,76 € de dépenses (notamment pour la salle culturelle)

Diminutions :

-165 901,85 € de recettes (notamment baisse de l'emprunt)

-100 763,61 € de dépenses (panneaux photovoltaïques, escaliers de la Bade...)

Cette DM1 vise principalement à permettre le démarrage du chantier de la salle culturelle (implantation, terrassement, pont-cadre) avant même l'analyse des offres (le dernier jour de réception des plis étant le 8 juillet)

Mme DANTRESSANGLE souhaite obtenir des précisions : selon elle, avant de procéder à la lecture de la délibération relative à la décision modificative du budget primitif principal de la commune, un échange préalable et une discussion sur le fond doivent avoir lieu, afin de réellement délibérer en amont de l'adoption du texte.

Les points de tension majeurs sont les suivants :

- La précipitation du vote de la DM, pour engager des dépenses sans connaître le coût final de la salle
- Le coût global incertain (1,5 M€ estimé, mais des postes restent flous : fosse, photovoltaïque, parking...)
- Subvention FEDER non confirmée
- Démarrage d'un projet de grande ampleur à un moment jugé inopportun (fin de mandat)
- Le flou sur l'usage réel de la salle et son animation future.
- La suppression ou mise en stand-by de projets jugés essentiels, perçue comme un sacrifice au profit de la salle.

#### 1. Oppositions ou réserves fortes

M RECASENS ouvre le débat (*La note lue en séance est annexée au présent procès-verbal*) :

- Il exprime des réserves sur le calendrier de cette décision, jugée prématurée avant l'analyse des offres pour la salle éco-culturelle, et s'inquiète du financement encore incertain du projet.
- Il évoque notamment l'absence de confirmation de la subvention FEDER, la possible remise en question de la participation du SYADEN, ainsi que le risque de devoir recourir à un important emprunt communal.
- Il regrette également certaines suppressions de dépenses, en particulier concernant les panneaux photovoltaïques, la climatisation du foyer utilisé par les écoliers, et la création de l'escalier de la Bade : « (...) *Dans l'esprit ce que je voulais dire, c'est qu'on supprime tout pour la salle. C'est ça qui ne va pas.* »
- Il annonce qu'il votera contre la décision et précise qu'il n'est pas opposé au principe de la salle, mais estime que le projet a été mal planifié et lancé trop tard dans la mandature : « *Je voterai contre ça parce qu'il est hors de question que je participe à un truc ou je ne sais pas où je vais. Moi quand j'ai construit ma maison, je savais où j'allais (...)* »

Mme DANTRESSANGLE :

- Réclame un ajournement : « *Pour moi il n'y a pas d'urgence (...) On n'est pas à un mois près (...) On nous force la main (...) Ce qu'on demande, c'est un ajournement, c'est d'attendre qu'on ait des chiffres pour pouvoir voter la modification. Ça ne change pas grand-chose sauf que c'est une sécurité. »*
- Critique le manque de visibilité sur le coût réel et l'approche « saucissonnée » du projet : « *De toute façon, le coût de la salle n'est pas encore définitif. Pour l'instant on est à 1,5 M€, il y a encore des choses à ajouter : je n'ai pas vu dans les dossiers combien coûtait l'installation de la fosse, je n'ai pas vu combien coûtaient les panneaux photovoltaïques sur le toit, je n'ai pas vu l'estimation des parking (...) Tu (le maire) nous saucissonne ça, une fois c'est ça, puis on ajoute ça, et ça... et maintenant on nous demande urgemment de signer une modification du budget pour que tu puisses implanter une salle alors qu'on ne sait même pas où on va. »*
- Met en doute la cohérence globale et la sincérité des annonces précédentes du maire : « *Et en plus, tu avais quand même dit, et ça j'ai tout l'historique, que si les subventions n'étaient pas accordées – c'est 360 000 de la DETR (bon ils ont donné 210 000, c'est déjà pas mal qu'ils en aient donné une, si c'était moi, je n'aurais rien donné, mais bon, ça c'est autre chose) et 360 000 de FEDER – que si on ne savait pas où on allait, on reverrait le projet. Et pour l'instant, tout ce qui a été dit, n'a jamais été tenu. »*
- Annonce qu'elle votera contre : « *(...) de toute façon je voterai contre (...) Je vote contre parce qu'il n'y a pas de chiffres et parce qu'on nous mène en bateau depuis le début. »*

## **2. Arguments des partisans de la salle**

Mme GERBER :

- Demande une évaluation qualitative de l'impact de la salle : « *il faut la justifier, dire pourquoi, qu'est-ce qu'on en fera (...) ce n'est pas qu'une question d'argent, il faut montrer que ça amène un avantage. »*

M. PRADAL :

- Propose qu'un document de justification clair sur l'usage futur de la salle soit élaboré : « *Il y a peut-être un flou sur la nécessité de cette salle ; je pense que les treillois auraient besoin de savoir ce qu'il va se passer et qui va la faire tourner (...) C'est un investissement qui est très important pour la commune, il ne faut pas se planter parce c'est lourd, c'est de l'argent public (...) Je me demande quand même si on ne pourrait pas pondre un document élaboré, travaillé, sur les finalités qui justifieront aux yeux de certains qu'on fasse cet investissement. Pour le moment j'ai l'impression qu'il y a un non-dit. »*
- Prône un consensus politique sur un projet aussi important : « *Il faut peut-être avoir le courage d'imaginer de le faire un peu plus tard dans des conditions un peu plus sereines, parce que là, il semble qu'il y ait de la tension. Sur un dossier gros comme ça il serait pas mal qu'il y ait une grosse majorité, qu'il y ait un consensus, de dire on y va ensemble, dans la sérénité et dans la joie. »*

Le Maire :

- Rappelle que le projet est lancé depuis longtemps et que la consultation est en cours : « *ça fait 10 ans qu'on en parle de la salle (...) C'est lancé, on a voté la salle, tu (à M RECASENS) as voté la salle la dernière fois, l'appel d'offres vous l'avez voté...* »
- Insiste sur l'urgence budgétaire pour engager certaines dépenses : « *On ne peut pas attendre un mois : pour avancer, pour pouvoir commencer faut faire (...) On a besoin de payer l'implantation de la salle (...) Le pont cadre qu'il y ait la salle ou pas, de toute façon il faut le faire parce qu'il y a tout qui s'arrache (...) C'est le moment de le faire.* »
- Promet que la salle sera réalisée dans l'enveloppe budgétaire : « *Je m'engage devant tout le monde à faire respecter le montant de l'appel d'offre. On trouvera des solutions. S'il faut, au lieu de faire le bardage en pierre tout autour, on fera que d'un côté. On fera des modifications pour que ça rentre dans le montant (prévu). Et même moins (...) On fera tout pour que ça rentre dans l'enveloppe. On n'a pas le choix. Même s'il faut supprimer un lavabo ou n'importe quoi on fera tout pour que ça rentre (...) On est justement dans une bonne période où les entreprises n'ont pas trop de business, elles ont besoin d'avoir les carnets de commandes remplis, et c'est sûr qu'on aura moins cher que l'estimation (...) On fera rentrer la salle dans ce qu'on a mis au budget. On ne dépassera pas.* »
- Affirme que la salle présente des avantages incontestables : « *On le sait ça les avantages ; tout le monde attend au Grand Narbonne : on a les courriers (...) Le tennis de table viendra à Treilles au lieu de prendre le foyer à Caves (...) On fera venir le théâtre, toutes les institutions et on fera un programme ensemble.* »
- Nuance sur la problématique des opérations impactées et diminuées au budget : « *Ce n'est pas définitif, ce n'est pas écrit que ça ne se fera pas (...) On ne supprime pas, on met en stand-by.* »

M. VALERY :

- Défend la DM comme nécessaire pour avancer, en toute transparence comptable : « *La secrétaire de mairie a demandé une DM pour plus de transparence (...) Cette DM c'est pour faire passer des écritures comptables pour éviter que le trésorier disant je n'ai pas de ligne comptable* »
- Justifie les diminutions de crédits proposées :
  - Photovoltaïques sur le foyer : il rappelle que l'installation de panneaux photovoltaïques n'est pas permise dans le centre ancien, périmètre dans lequel se situe le foyer. Il souligne que cette contrainte avait été évoquée collectivement. Il plaide pour une approche globale de la consommation énergétique communale, estimant que les installations existantes (sur le hangar communal) permettent déjà un bon bilan.
  - Escalier de la Bade : Le projet est retardé en raison d'un désaccord avec les exploitants, censés financer 50 % des travaux. Ces derniers contestent les délais prévus dans l'acte. Il estime que ce n'est que partie remise et que la liaison sera de toute façon intégrée au programme « *Diagnostic en marchant* ».
  - Climatisation du foyer : Malgré une courte période de forte chaleur en fin d'année scolaire, aucun signalement n'a été fait par l'école. Le bâtiment, une ancienne

cave, reste globalement frais. Le projet de climatisation n'est pas abandonné : « *ce n'est pas annulé. Je pense que Gérard n'a jamais démerité de mettre de l'argent pour l'école.* »

- Rappelle que d'autres projets onéreux (foyer, maison de la chasse) ont été menés sans autant de contestation : « *Nous avons fait des gros dossiers, peut-être ça vous a échappé ; Mais la rénovation du foyer communal et la maison de la chasse ont coûté cher, dépassement du budget (...) Moi ce qui m'étonne c'est que tu (à Mme DANTRESSANGLE) t'offusques sur une salle, c'est vrai, c'est beaucoup d'argent, je suis d'accord, maintenant moi aussi je peux me mettre dans la position de dire mais vous avez mis 480 000 dans une maison de la chasse, dans un foyer, excusez-moi ça fait beaucoup, ça fait très cher.* »
- Affirme que l'Europe finance après réalisation, ce qui justifie l'engagement préalable de dépenses : « *Il faut savoir que l'Europe fonctionne totalement différemment de l'Etat français, c'est-à-dire que l'Europe finance une fois que c'est fait.* »  
Ces propos sont confirmés par Mme GELIS : « *Le FEDER donne sur les coûts définitifs* »
- Fustige une opposition systématique, notamment de Mme DANTRESSANGLE et de l'association La Treilloise : « *Je me souviens quand on a commencé à parler de la salle il y a plus de 2 ans, ta position et celle de certains était de dire « on ferait mieux de mettre cet argent public dans la construction d'un hôpital à Montpellier (...) Tu excelles à remettre toujours en cause les décisions du conseil municipal (...) il y a 2 ans, la Treilloise, porte-voix de Mme DANTRESSANGLE nous a expliqué qu'on ferait mieux de mettre cet argent public ailleurs (...) Mme DANTRESSANGLE et la Treilloise cette salle on ne la veut pas parce que l'argent public on ferait mieux de l'utiliser ailleurs (...) Vous avez planté je ne sais pas combien de recours administratifs, c'est votre fonds de commerce ça.* »

Au bout de 40 minutes de débat, le maire y met fin.

Il lit la délibération et procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 7	CONTRE : 2	ABSTENTION : 2
		Mme DANTRESSANGLE M RECASENS	M PRADAL M SIMON

La délibération 2025-29 est approuvée à la majorité.

Le Maire lit la décision du conseil.

## Questions diverses

### **1. L'aire de jeux des enfants**

Mme DANTRESSANGLE interroge sur le démontage constaté de l'actuelle aire de jeux, s'étonnant de cette opération en pleine période estivale. Elle demande où et quand les nouveaux équipements seront installés, exprimant son inquiétude quant à l'absence d'une aire de jeux pour les enfants pendant les vacances.

Le Maire répond qu'un plan du projet lui a été présenté le matin même et assure que la nouvelle aire de jeux sera remontée dans le courant du mois.

M. VALERY intervient pour rappeler qu'une proposition ancienne, émise il y a une dizaine d'années par M. Gérard LUCIEN alors 1<sup>er</sup> adjoint et lui-même, avait été faite au maire de l'époque, M. Alain BOUTON. Cette proposition visait à déplacer l'aire de jeux en dehors de sa zone initiale, jugée inadaptée car située à proximité immédiate d'un parking, créant une situation potentiellement dangereuse pour les enfants. L'idée défendue alors – et reprise dans le projet actuel – était de repositionner l'aire de jeux dans une zone ombragée, sécurisée et éloignée de toute circulation automobile.

Le Maire confirme ce réaménagement et précise que de nouveaux jeux seront ajoutés, suite à diverses remarques formulées par des habitants du village.

Il présente au conseil le plan du nouveau projet d'aménagement de l'aire de jeux.

### **2. INTERVENTION DE M. Benoît VALÉRY LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025**

(Transcription de l'enregistrement officiel de la Mairie à partir de 1.01 .21)

Benoît VALERY : *« En tant qu'adjoint à l'urbanisme, j'ai été saisi, j'ai été informé par la sous-préfecture de Narbonne d'un courrier de l'association « La Treilloise » où il est repris dans ce courrier, premièrement un dire qui a été mentionné en Conseil Municipal par rapport à la fameuse DETR et surtout un argumentaire laconique où il est question d'une troisième salle polyvalente à Treilles. J'en parle maintenant parce que c'est un peu pour vous expliquer l'esprit. (inaudible) de « La Treilloise ».*

*Dans son objet « la Treilloise » a marqué « Observations à propos d'une troisième salle polyvalente à Treilles ». Troisième salle polyvalente à Treilles ! Vous savez quelle a été la réaction de la préfecture ? à part rire évidemment, ça été de dire « Mais on savait que vous en construisez une, alors en construire trois, là ça va poser problème ».*

*Parce que les explications sont tellement approximatives et sont totalement douteuses au niveau de l'argumentaire que le foyer et la maison villageoise se sont des salles polyvalentes. J'ai fait une étude, salle polyvalente, je prends le dictionnaire, or la définition du Larousse d'une salle polyvalente : le foyer n'est pas une salle polyvalente ! »*

Danielle DANTRESSANGLE : *« On s'en est servi comme salle polyvalente, il y a eu des expositions, il y a des... »* (interrompt par Benoît VALERY)

Benoît VALERY : *« ça c'était avant. Avant à Treilles il y avait 60 habitants. Donc ce qui serait intéressant c'est que pendant trois pages bien fournies une démonstration est faite sur l'argumentaire que j'ai évoqué tout à l'heure, que l'argent public serait mieux utilisé ailleurs. Alors il faut savoir une chose c'est que l'État n'a pas trop d'argent. Tout le monde est au courant*

*de çà. Alors quand il peut se trouver un moyen de ne pas le donner, il saute à pied joint dessus. Manque de pot pour vous, heureusement pour Treilles, la dotation générale concernant la dotation pour équipement de cette année à la préfecture, il y a eu 210 000 € qui sont tombés.*

*Ça veut dire que Treilles en termes de valeur va recevoir autant que la commune de Fleury, 4 800 habitants l'hiver. Donc je pense que ce genre de courrier à part de jouer contre Treilles et servir les petits égos de tout le monde, qu'on se le dise, mais ça joue contre la commune, çà joue... »*

[le président de « La Treilloise » présent dans le public de la salle : « Est-ce que je peux répondre ? »]

M. VALERY continue : « *vous parlerez quand la séance sera clôturée. Çà joue contre le bien commun de la commune de Treilles. Donc, j'aimerais après autant d'expériences acquises par son président, par les adhérents ou par qui que ce soit à « La Treilloise », qu'à un moment donné vous pensiez au village, juste intensément soit peu, en disant qu'on pense au village, aux treilloises et aux treillois. Ce genre de courrier-là vous ne pensez ni aux habitants, la seule chose à laquelle vous permettez c'est donner à l'État une ...(inaudible) pour se dégager de ses responsabilités. La vérité elle est là ! »*

Le Maire : « *Je lève la séance. »*

### ***Séance levée à 19h30***

**Le président,**  
Gérard LUCIEN  
Maire

**La secrétaire de séance,**  
DANTRESSANGLE Danielle  
Conseillère municipale

## **Commentaire sur le rapport de Présentation aux Élus sur la Décision Modificative n°1**

Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs

Je souhaite prendre la parole, si vous m'y autorisez sur cette décision modificative.

Pour plus de clarté, je vais lire une note que j'ai préparée à ce sujet et que je remettrai au secrétaire de séance pour qu'elle puisse être reprise dans le compte-rendu de ce conseil municipal.

### **Cette décision modificative du budget n'est pas votée à un moment cohérent de la procédure et je vais m'en expliquer :**

Elle intervient 8 jours avant la clôture des appels d'offre relatifs à la construction de la salle éco-culturelle.

Après l'ouverture des plis, on pourrait ainsi affiner cette décision puisque nous aurions, à ce moment-là une vue beaucoup large de ce que va nous coûter cette salle.

La prévision est actuellement de 1 319442 euros TTC (page 2 du rapport de représentation) à laquelle il faut rajouter les 187000 euros des travaux préparatoires précisés dans le rapport (raccordement, pont-cadre, etc ...). Soit un montant approximatif de 1 500000 euros. Le montant des propositions sera soit inférieur, j'en doute, soit supérieur. Repousser cette modification du budget permettrait ainsi d'y voir un peu plus clair puisque l'on est dans le flou artistique le plus total sur le financement intégral de cette salle.

### **Sur le financement, justement :**

Mr le Maire a obtenu, à ce jour 2 subventions (Etat et département) pour un montant total d'environ 270000 euros. (page 1 du rapport de représentation).

Je sais aussi que le Grand Narbonne va financer une partie de ce complexe à hauteur de 180000 euros environ (100000 sont acquis, le reste à voir)

Concernant la subvention du FEDER espérée depuis le début du projet et estimée à 350000 euros, je crois savoir qu'elle est loin d'être acquise. En effet, de très nombreux documents de justification ont été demandés dernièrement à la commune par les services en charge de verser cette subvention. Une réponse ne sera pas apportée, en raison de la saison estivale avant septembre, en étant optimiste.

Actuellement, si l'on se base sur l'estimation de 1 500000 euros et 450000 de subventions pratiquement acquises (je reste optimiste sur les 800000 euros en arbitrage au Grand Narbonne), il reste 1 000000 d'euros à financer par la commune.

Comment s'y prend-on ? Pour ma part, à part un gros emprunt, je ne vois pas d'autres solution.

Certes, la TVA sera récupérée mais dans 2 ans, soit lors de la mandature suivante. N'oublions pas, les municipales, c'est dans 9 mois ! La grossesse s'annonce bien !!!

De plus, les aménagements extérieurs sont à la charge du SYADEN qui prévoyaient d'installer des ombrières. La surproduction électrique a eu pour effet de diminuer le prix de rachat de

l'électricité. Il semble ainsi que cet équipement, qui reste très modeste sur le plan de la production ne soit plus trop une priorité pour le SYADEN.

Si le SYADEN, se désengage, on fait comment ?

D'autant plus que si les extérieurs ne sont pas faits, il serait étonnant que la commission de sécurité émette un avis favorable à l'ouverture s'agissant, je le rappelle d'un établissement recevant du public.

### **Sur les diminutions des dépenses d'investissement :**

Celles-ci se montent à 100000 euros. Si certaines ne me posent pas de souci, comme l'achat des chalets pour le village de Noël, ou le clocher de l'église, sauf si celui-ci menace de tomber, je m'interroge sur les autres :

**Photovoltaïques du foyer** : Pendant 5 ans, j'ai entendu à maintes reprises de la part de Mr le Maire que le but à atteindre était au plan national la neutralité énergétique en 2050 et que Treilles devait participer à cet effort. Donc, là, ce n'est plus d'actualité. Pourtant, comme vous le savez, l'installation de ces panneaux permet des économies conséquentes d'argent public. On en a l'exemple avec ceux installés sur le hangar technique.

**Création des escaliers de la Bade** : Actuellement, la seule liaison douce permettant aux habitants des lotissements à rejoindre le centre du village est un escalier qui n'en a que le nom. Il est extrêmement dangereux, tant en montée qu'en descente. Je me demande toujours comment cette œuvre d'art a pu être réceptionnée. Mais c'était un autre temps !

De plus, le diagnostic « En marchant » réalisé il y a 2 ou 3 ans préconisait fortement cette liaison !

Le nouvel escalier, qui était une priorité il y a encore quelques mois, n'en est plus une. Tant pis !

**Climatisation et menuiserie du foyer** : Cette semaine, en raison de la canicule, de nombreux enfants, partout en France, ne peuvent pas aller en classe car les établissements sont dépourvus de climatisation. Le foyer étant utilisé comme cantine pour nos écoliers, comment pourrait-on aujourd'hui décider de ne pas installer une climatisation ? Aujourd'hui, 37 degrés à l'ombre ! Je verrai cela comme une provocation à l'encontre des enfants et de leurs parents.

Je m'étonne de ce dernier point car le confort de nos écoliers et des enseignants a toujours été une priorité pour Mr le Maire et je l'en remercie vivement.

### **Vous comprendrez aisément que je voterai contre cette décision modificative.**

Je terminerai mon propos en précisant que je ne suis pas contre la construction de la salle dite éco-culturelle. Je pense tout simplement que le projet a été mal monté dès le début, à la va-vite et n'a pas été assez étudié et discuté.

Bien que non prévu à notre programme lors des municipales 2020, le moment choisi n'est pas le bon. Un projet tel que celui-ci, élaboré sur 3 ans au minimum se porte dès le début d'une mandature et non en fin de mandat.

Merci pour votre attention